

REGLEMENT INTERIEUR



Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certains points des statuts de l'association HONKY TONK COUNTRY 14 dont le siège est situé à Mondeville (14120).

Tous les membres de l'association adhèrent au règlement intérieur. Ils en reconnaissent les droits et les obligations.

• COMPORTEMENT

Toute personne ayant envie de s'initier ou de se perfectionner à la danse country est invitée à venir en cours munie de sa bonne humeur afin de maintenir une ambiance amicale et agréable.

Il est important de former des lignes et des colonnes pour que le mouvement d'ensemble soit agréable à regarder.

Les danseurs qui arrivent après le début du cours doivent s'intégrer le plus discrètement possible. Si une danse est en cours, ils doivent se mettre en bout de ligne.

Par respect pour l'animateur(trice) et les membres présents, il est demandé de faire le moins de bruit possible pendant l'explication d'une danse.

Lorsque vous sentez une difficulté, adressez vous à l'animateur(trice) plutôt qu'à son voisin, votre remarque servira à d'autres qui n'osent pas intervenir et cela évitera de perturber le bon déroulement du cours.

L'assiduité aux cours est importante pour l'apprentissage des danses.

Les membres du bureau sont à votre écoute au moindre soucis, aussi bien avec un adhérent qu'avec l'animateur(trice). Toute demande devra être faite par voie oral ou par mail, et le bureau s'engage à vous répondre dans les plus brefs délais.

• TENUE

Aucune tenue spécifique n'est exigée pour assister au cours de country. Les bottes et le chapeau sont les bienvenus. L'association ne pourrait être tenue pour responsable d'une chute ou d'une blessure due à une tenue vestimentaire non appropriée.

En aucun cas, l'association ne pourra être tenu responsable des objets (bijoux, téléphone, lunettes, ...) cassés, perdus ou volés durant les cours.

Pour toute représentation de danse en dehors des cours, la tenue vestimentaire aux couleurs de l'association est obligatoire (haut signé HONKY TONK, jean, bottes ou bottines, et chapeau noir). Elles sont ouvertes à tous et nécessitent une présence et une assiduité aux répétitions.

• CONDITIONS D'INSCRIPTION

Remplir un bulletin et le remettre dûment signé aux personnes responsables des inscriptions. Pour les enfants (- 18 ans), l'adhésion doit être signée par son représentant légal.

Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse country.

S'acquitter des adhésions et cotisations annuelles dont les montants sont fixés chaque année par le bureau avec la possibilité d'effectuer le règlement en 3 chèques maximum (remis le jour de l'inscription) qui seront débités au 15 septembre, au 15 octobre et au 15 novembre.

Il est possible d'effectuer deux cours d'essais gratuits pour tout nouvel adhérent.

Les adhérents peuvent accéder au niveau novice s'ils maîtrisent les pas de base,

L'animateur peut, s'il le juge nécessaire, demander à un adhérent de changer de niveau.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion, sauf cas exceptionnels et après accord du bureau. L'adhésion n'est jamais remboursée.

Dès son adhésion au club, l'adhérent(e) peut bénéficier des cours collectifs dans le cadre des horaires prédéfinis. L'adhésion est valable un an et suit le calendrier scolaire.

- **HORAIRES ET LIEU DES COURS**

Centre Socio-culturel de Mondeville (Rue du 19 mars 1962)			
JEUDI			
Débutant	Novice	Novice +	Intermédiaire
17h45 – 18h40	18h45 – 19h40	19h45 – 20h40	20h45 - 21h40

- **RADIATION**

Le non respect des statuts ou règlement intérieur de l'association est à lui seul un motif grave de radiation.

Seront exclus de l'association avec effet immédiat et à titre définitif sans aucun remboursement possible les membres dont le comportement pendant les cours ou sur les manifestations pourrait porter préjudice à l'association : abus d'alcool, drogue, impolitesse, propos outrageux vis-à-vis des participants, des organisateurs ou des représentants des villes qui nous accueillent.

- **RESPONSABILITE**

Les adhérents sont pris en charge uniquement pendant la durée du cours. L'utilisation de la salle se fait sous la seule responsabilité des membres du bureau. Aucun adhérent ne peut pénétrer dans l'enceinte en l'absence d'un membre du bureau et/ou de l'animateur(trice).

L'association ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas d'accident survenu lors des heures de cours. En cas d'accident corporel survenu pendant le cours, l'adhérent autorise les membres du bureau présents et/ou l'animateur(trice) responsable à prendre toutes mesures d'urgence qu'il/elle jugera nécessaire pour assurer sa sécurité en tenant compte des informations mentionnées lors de l'inscription.

- **DROIT A L'IMAGE**

L'adhérent autorise la diffusion de son image sur tous supports de communication et tous outils de promotion de l'association. Dans le cas contraire, penser à le préciser lors de votre inscription et lors des prises de photos ou de vidéos (cours, démos, soirées, ...).

Fait à Mondeville, 2021



La présidente, Sylvia LAROSE